

Avis aux citoyens

Pas de résidus domestiques dangereux (RDD) aux déchets !

Qui dit retour de la saison estivale, dit grand ménage du cabanon et du garage. **Attention ! Tout ne va pas dans la collecte des déchets !**

Chaque année, des incidents parfois graves se produisent lorsque des résidus domestiques dangereux (RDD), comme le chlore et les bonbonnes de propane, sont jetés.

**Il est interdit de jeter des RDD aux déchets.
Surveillez les symboles :**



Consultez le Répertoire des récupérateurs sur roussillon.ca/recuperateurs pour connaître les lieux de dépôt de ces matières.